Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **68 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 2 Février 1976 68e année

Un pas en avant

Les défenseurs des droits de la femme ont toujours pu compter sur l'appui sans réserve des syndicats libres pour faire aboutir leurs justes revendications. Nos organisations ont même été et demeurent du reste à la pointe du combat en ce qui concerne le respect du principe «salaire égal à travail égal». Elles s'opposent également à toutes autres formes de discrimination dues au sexe. C'est pourquoi, nous avons salué chaque mesure qui a été prise jusqu'ici, notamment au cours de l'«année internationale de la femme», en vue d'améliorer la situation des femmes en général et des travailleuses en particulier. Nous avons aussi pris note avec satisfaction des progrès réalisés à cet égard dans différents domaines. Mais de nombreux problèmes sont encore en suspens, spécialement dans notre pays où, comme l'on sait, la femme ne jouit des droits politiques que depuis peu de temps.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec faveur, au début de cette année, la constitution d'une «Commission fédérale pour les questions féminines». L'ancien président de l'Union syndicale, Hermann Leuenberger, avait d'ailleurs suggéré la création d'un tel organe consultatif en 1968 déjà, par le moyen d'un postulat déposé au Conseil national. Idée qui fut ensuite soutenue par diverses associations féminines.

C'est ainsi que le 19 février 1976, nous avons pu assister à la séance inaugurale de cette nouvelle commission composée de neuf femmes et de neuf hommes, plus une présidente en la personne de Madame Emilie Lieberherr, membre du Conseil municipal (exécutif) de la ville de Zurich. Ce fut une «première» assez solennelle, ouverte par M. Hans Hürlimann, conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, qui a rappelé les tâches essentielles des nouveaux commissaires. Ces tâches peuvent être résumées de la manière suivante: D'une part donner son avis sur les projets législatifs de la Confédération qui ont un rapport avec la situation de la femme en Suisse, et exécuter des travaux demandés par le gouvernement. D'autre part,